

Service des personnels enseignants
DPE 1
Bureau de la mobilité

Affaire suivie par :
Véronique Pezzulla
Tél : 01 64 41 27 22
Mél : veronique.pezzulla@ac-creteil.fr

20, quai Hippolyte Rossignol
77 000 Melun
www.dsden77.ac-creteil.fr

Melun, le 18 mars 2022

Monsieur le Recteur de l'académie de Créteil

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement
ayant des SEGPA, ULIS, Classes relais

Mesdames et Messieurs les directeurs d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants du 1^{er} degré
(Pour attribution)

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de l'éducation
nationale chargés d'une circonscription

Monsieur le responsable du site départemental de
Seine-et-Marne de l'INSPE
(Pour information)

AFFICHAGE OBLIGATOIRE

**Objet : Appel à candidatures à profil hors mouvement de Conseiller pédagogique départemental
1^{er} degré auprès de l'A-DASEN – Rentrée scolaire 2022/2023.**

Postes susceptibles d'être vacants :

- 2 postes de CPD 1^{er} degré.

MISSIONS : Se référer à la fiche métier n°15 (fiche jointe)

I. Conditions et modalités de candidatures

- **Conditions pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent être titulaires d'un CAFIPEMF généraliste.
Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

- **Modalités pour faire acte de candidature**

Les candidats doivent faire parvenir leur candidature (lettre de motivation, curriculum vitae et titre de compétences) à l'inspection de l'éducation nationale dont ils relèvent **avant le 08 avril 2022**.

Après avoir apposé son avis, l'inspecteur de l'éducation nationale transmettra la candidature à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de Seine-et-Marne – DPE 1 – à l'attention de Madame PEZZULLA – 20 quai Hippolyte Rossignol – 77010 MELUN Cedex **avant le 14 avril 2022**.

- **Entretien devant une commission :**

Les candidats seront convoqués pour un entretien professionnel devant une commission chargée du recrutement qui se déroulera **en avril - mai 2022**.


II. Classement des candidatures

Au terme de chaque entretien, la commission émettra un avis motivé qui sera pris en compte pour la nomination. A l'issue de l'ensemble des entretiens, au regard des avis émis, les candidatures seront hiérarchisées. Dans le respect de ce classement et au regard des postes à pourvoir, les nominations seront prononcées. Dans tous les cas, l'adéquation entre les compétences du candidat au profil du poste sera privilégiée. L'avis émis par la commission chargée du recrutement porte uniquement sur les compétences, capacités ou attitudes attendues en raison de la spécificité du poste et ne préjuge en rien de la valeur professionnelle du candidat.

III. Condition de nomination

Les candidats retenus seront nommés à titre définitif.

Pour le Recteur et par délégation,
La Directrice académique des services de
l'éducation nationale de la Seine-et-Marne,


Valérie DEBUCHY

*Fiche descriptive de poste à profil hors mouvement
Fiche n°15*

CONSEILLER PEDAGOGIQUE DEPARTEMENTAL 1^{ER} DEGRE

Profil du poste :

Poste ouvert aux enseignant(e)s du 1^{er} degré titulaires d'un CAFIPEMF généraliste

Une expérience d'enseignement dans les trois cycles serait appréciée.

Membre de la cellule départementale 1^{er} degré, le CPD exerce ses activités sous la responsabilité de l'inspectrice de l'Education nationale adjointe dont il est un collaborateur direct.

Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail arrêté par l'A-DASEN.

Le CPD 1^{er} degré doit être compétent dans le domaine :

- des savoirs : connaissance actualisée du système éducatif et des processus d'apprentissage (réglementaires, pédagogiques...),
- des savoir-faire (mise en place de projets, définition d'objectifs...),
- des savoir-être (distanciation, écoute, communication...).

Missions :

- Conception et mise en œuvre d'actions de formation continue à destination des enseignants du 1^{er} degré
- Mise en œuvre de l'accompagnement à l'entrée dans le métier des enseignants débutants en relation avec les formateurs
- Suivi des différents dispositifs spécifiques en lien avec la politique éducative nationale (éducation prioritaire, dédoublements,...)
- Conception et mise en œuvre des formations liées à ces dispositifs
- Missions liées à la fonction de conseiller pédagogique auprès de l'A-DASEN

Compétences :

Compétences pédagogiques certifiées par le CAFIPEMF

Compétences générales attendues

- aptitudes relationnelles auprès de divers interlocuteurs, capacité à travailler en équipe,
- connaissance et respect des contraintes de la communication institutionnelle, de la circulation hiérarchique, capacité à rendre compte, compétences de discrétion,
- aptitude à bien saisir les enjeux des informations et à identifier les priorités,
- très bonne connaissance des différentes fonctions pouvant être assurées par un professeur des écoles,
- très bonnes capacités d'organisation, de rigueur dans la gestion de l'écrit et de sa présentation, de compréhension des enjeux de la communication administrative,
- très bonne maîtrise de l'outil informatique (traitement de texte, tableur, diaporama, base de données, messagerie), capacité à maîtriser, après formation, les outils académiques en usage.

Compétences au regard de la formation

- très bonne connaissance de l'ensemble des domaines abordés dans la formation et des enjeux de ces domaines,
- conception de grilles de stage et ingénierie de formation en fonction d'indicateurs de pilotage,
- coordination des différents intervenants, harmonisation des contenus d'interventions,
- réalisation de synthèses de ces contenus,
- interventions dans des domaines variés de la formation,
- participation à l'évaluation d'un dispositif de formation.

Conditions d'exercice :

Ce poste nécessite une grande mobilité et une grande disponibilité horaire fondée sur le temps de service annualisé des fonctionnaires (1607 heures).

La charge de travail du CPD 1^{er} degré dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il devra pouvoir se déplacer dans les écoles, les circonscriptions et les réseaux de l'éducation prioritaire.

Il devra faire preuve d'une grande disponibilité et accepter des contraintes horaires sans rapport avec celles des personnels enseignants exerçant auprès d'élèves.

En raison des contraintes organisationnelles importantes qu'implique l'exercice desdites fonctions, le poste n'est pas compatible avec un aménagement du temps de travail à temps partiel.

Il aura une bonne maîtrise des outils informatiques et il pourra être conduit à effectuer des tâches administratives en rapport avec les divers programmes de travail départementaux.